

Centre Hospitalier de PAU	PROCEDURE DEGRADEE TDHC	Direction des Systèmes d'Information Version N°2 Page 1 /1
--------------------------------------	------------------------------------	---

REDACTEUR	VERIFICATEUR	APPROBATEUR
NOM : DERBALI Rachid FONCTION : TSH VISA :	NOM : Valérie CALES FONCTION : Praticien Hospitalier VISA : NOM : Sylvie OUAZAN Fonction : Directrice des Systèmes d'information VISA :	NOM : FONCTION : Date d'application : VISA :

I - OBJECTIF

Cette procédure a pour objectif de définir les modalités organisationnelles en cas d'arrêt (panne ou coupure prévue pour mise à jour) du logiciel TDHC.

II - DOMAINES D'APPLICATION

Ensemble des professionnels concernés (Médecins, Techniciens et Secrétaires du Laboratoire en Anatomo-pathologie).

III - DEFINITIONS ET ABREVIATIONS

Le logiciel TDHC est présent sur l'ensemble des ordinateurs du Laboratoire, il permet l'enregistrement des prélèvements, la validation technique, l'édition des comptes rendus et la cotation des examens.

IV - DESCRIPTION

Les demandes d'analyse se font sur support papier (prescription manuelle).

Enregistrements des prélèvements :

A faire manuellement sur un registre par date de prélèvement

Indiquer identité du patient : nom, prénom, et date de naissance, puis le numéro d'examen d'enregistrement

Mise en cassette des prélèvements :

Ecrire manuellement sur chaque cassette le numéro d'examen et la sous numérotation et le reporter sur le bon de demande

Coupe au microtome :

Ecrire manuellement le numéro d'examen sur chaque lame et la sous numérotation

Demande de techniques complémentaires : sur papier libre

Saisis des comptes rendus : saisis dans un fichier Word s'il est possible d'avoir un ordinateur portable hors réseau. Ils doivent contenir les informations suivantes : numéro d'examen, nom, prénom et date de naissance du patient. Dans le cas contraire, les compte rendus seront écrits sur papier libre avec entête du CH.

Cotation : sur bon de demande

Archivage :

Par ordre alphabétique du bon de demande et du compte rendu

A la reprise de TDHC :

Pour le secrétariat : enregistrement de tous les prélèvements reçus pendant la durée de la panne.

Saisie des comptes rendus et expédition après validation par les pathologistes.

Scannage du formulaire dédié dans le dossier correspondant sous TDHC.

Pour la technique : reprendre les techniques réalisées

Centre Hospitalier de PAU	PROCEDURE DEGRADEE TDHC	<i>Direction des Systèmes d'Information</i> Version N°2 Page 1 /1
--------------------------------------	------------------------------------	---

V – REVISION DE LA PROCEDURE

- *après un audit*
- *après constatation d'un dysfonctionnement ou d'un risque*
- *à la relecture à date donnée si nécessaire*